

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
04/11/2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M N° 12.2
Dissolution du budget
annexe « Construction
de 8 logements »

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : : M. SANS (Proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE (Proc), MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA

Absents excusés :
M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)
M.EVIN (Proc. Mme GRANGE)

Madame GRANGE a été élue Secrétaire

Ouverture de la séance à 19h00

Monsieur le Maire rappelle que toutes les opérations liées au budget annexe « Construction de 8 logements » qui a fonctionné de 2018 à 2022, sont définitivement closes.

Le budget annexe peut donc être dissous et donnera lieu à l'édition des derniers comptes, « administratif et de gestion 2022 » correspondants.

A cette fin, le comptable a été sollicité pour solder l'ensemble des opérations de ce budget annexe.

Monsieur le Maire propose de procéder à la dissolution de ce budget au 31 décembre 2022 et au transfert dans le budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- Acte la dissolution du budget annexe « Construction de 8 logements » au 31 décembre 2022 ;
- Acte le transfert de l'emprunt dont le capital restant dû au 31/12/2022 est de 498 333, 38 €, et le résultat de fonctionnement sur le budget communal ;
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- Avise le Service des Impôts en charge du dossier TVA par transmission de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Affiché le 22/11/2022

En Mairie le 21 novembre 2022

Le Maire
C.SANS



